

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout de trois nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **MADISON***

<i>de la société</i>	BAYER SAS
<i>enregistrée sous les</i>	<i>n°2019-5681, 2019-5682 et 2019-5683</i>

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms PROSARO TECH, PROSARO ACTIV et PROSARO XPERT.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	MADISON ETIAGE KAPULCO PROSARO TECH PROSARO ACTIV PROSARO XPERT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS 16, rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 LYON CEDEX 09 France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	175 g/L - prothioconazole 88 g/L - trifloxystrobin
Numéro d'intrant	2050128
Numéro d'AMM	2100057
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

06 NOV. 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

